



Réformer l'enseignement en alternance sans l'appauvrir

octobre 2022

Alors que les Gouvernements de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'apprêtent à vouloir réformer la formation en alternance, le CPEONS plaide en faveur d'un enseignement qui amène tous les élèves, sans exception, à s'approprier des savoirs et les prépare à devenir des citoyens responsables.

Nous sommes convaincus qu'il est important de décroquer l'école en favorisant ses relations avec les acteurs environnants afin d'éveiller l'envie des élèves de s'identifier à des parcours de vie. L'éveil au monde du travail, notamment dans le monde des entreprises, y tient une place importante qui n'est pas incompatible avec le développement d'une citoyenneté active.

En effet, l'enseignement en alternance est une articulation précieuse et complémentaire à celui de plein exercice. Il peut se révéler être une solution permettant une insertion sociale efficace, une entrée réussie dans la vie active. Cependant, nous craignons que cet enseignement soit demain chargé de se soumettre, et de soumettre celles et ceux qu'il forme, à une diminution de leurs perspectives.

Car les évolutions annoncées par le comité de pilotage chargé de conduire cette réforme nous font craindre une réduction de la part de formation générale et citoyenne, tout comme la capacité de remise en question, de créativité, d'innovation et d'aptitude des élèves au changement au profit de « micro-compétences » restreintes.

Or, il ne s'agit ni de former de « bons travailleurs » ni d'offrir de la main d'œuvre à bon marché aux employeurs.

Outre ces savoirs généraux et spécifiques, nous sommes également convaincus que les élèves en âge de scolarité doivent continuer de pouvoir profiter de tous les aspects fondamentaux de l'école, qui n'est pas seulement un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu de vie couvrant les dimensions sociales et relationnelles, un accès au sport et à la culture, à l'assistance des jeunes et de leur famille, un accompagnement psychologique et pédagogique, du suivi médical...



Nous tenons également à souligner que les écoles du réseau officiel neutre subventionné (qui représentent 40% de l'enseignement en alternance) sont organisées par des pouvoirs publics. Leurs démarches pédagogiques et leurs projets éducatifs s'inscrivent dans une connaissance fine des enjeux locaux, et visent une réelle égalité des chances face à l'appropriation des savoirs et à l'insertion des futurs citoyen·ne·s dans la société.

Enfin, nous rappelons que le droit à l'instruction est un droit fondamental organisé en Belgique à travers l'instauration d'une **scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans**.

Il est dès lors inconcevable d'imaginer mettre en place des systèmes de formation réduisant à peau de chagrin le temps consacré à l'éducation et au développement socio-affectif pour les jeunes que la société nous confie et dont nous avons la responsabilité.

Dans ce dossier, comme dans tous les autres, le CPEONS continuera de défendre le service public de l'éducation et de la formation permettant à la fois l'élévation du niveau de qualification mais aussi l'acquisition d'une culture commune, émancipatrice pour toutes et tous. C'est le fondement de notre projet éducatif et pédagogique.

Pascal Lafosse
Président du CPEONS

Sébastien Schetgen
Administrateur délégué

Contact :

Nicolas Manzone 0474 67 52 06 • nicolas.manzone@cpeons.be